
VILLE DE SAINT-RAYMOND

La Ville de Saint-Raymond dessert une population de 11 821 personnes. Elle se caractérise par son dynamisme, son esprit innovateur et par sa rigueur administrative. Elle encourage le leadership, le travail d'équipe, l'initiative personnelle, la communication, le respect ainsi que la collaboration. Elle poursuit des objectifs d'amélioration continue de son organisation et des services qu'elle rend à ses citoyens. C'est dans ce contexte qu'elle désire s'adjoindre :

**INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
POSTE RÉGULIER – TEMPS PLEIN
AFFICHAGE S-E-2025-09**

Sommaire du poste

Sous la supervision de la Conseillère à la direction générale et responsable du Service des permis et requêtes, l'inspecteur en bâtiment et en environnement voit à l'application et au respect de la réglementation d'urbanisme et de divers règlements municipaux et provinciaux, incluant le traitement des eaux usées et le prélèvement des eaux.

Principales responsabilités

- Expliquer aux citoyens les divers règlements et lois en vigueur et applicables.
- Analyser les demandes et procéder à l'émission des différentes autorisations.
- Valider la conformité des plans et inspecter les lieux de façon à s'assurer de l'application adéquate des lois et des règlements par les citoyens.
- Effectuer des inspections sur le territoire afin de voir au respect de la réglementation en vigueur et émettre des avis d'infraction lorsque nécessaire.
- Assurer le suivi des infractions et agir à titre de témoin devant les tribunaux.
- Effectuer toute autre tâche relative au bon fonctionnement du service

Exigences

- Détenir un DEC en techniques d'aménagement et d'urbanisme ou toute autre formation et expérience jugée pertinente.
- Expérience pertinente d'un minimum de 1 an à moins de 2 ans.
- Détenir un permis de conduire, classe 5 valide (un véhicule est fourni).

Atout

- Maîtriser Territoire de PG Solutions.
- Connaissance des lois telles que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la Loi sur la qualité de l'environnement, etc.
- Connaître le territoire de Saint-Raymond.

Compétences

- Capacité à demeurer organisé en fonction des priorités.
- Capacité à résoudre les problèmes et cibler les solutions.
- Capacité à gérer les priorités.
- Capacité à lire et à interpréter des documents législatifs.
- Capacité à communiquer avec tact et diplomatie.

Traitement

La semaine régulière de travail est de 35 heures, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. La rémunération horaire est déterminée selon la formation et l'expérience du candidat en fonction de l'échelle salariale de la convention collective, soit la classe 8, entre 27,76 \$ et 38,39 \$. La Ville de Saint-Raymond offre également une gamme concurrentielle d'avantages sociaux tels qu'un régime de retraite avantageux et une assurance collective.

Si vous possédez ces compétences et êtes intéressé à relever ce défi, veuillez acheminer votre curriculum vitae, au plus tard **le 10 juin 2025 à 16 heures**, à madame Chantal Plamondon, directrice générale, Ville de Saint-Raymond, 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 ou à rh@villesaintraymond.com.

Seules les personnes retenues pour l'entrevue seront contactées.

Sans exclure le féminin, le masculin est employé dans le présent document afin d'alléger le texte.
La Ville de Saint-Raymond respecte le principe d'équité en matière d'emploi.